

de la Commune de PIOLENC

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En Exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 24

Pour : 24

Séance ordinaire du 14 juin

L'an deux mil vingt trois

et le 14 juin à 19 heures

Date de Convocation :

7 juin 2023

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la nouvelle salle du Conseil municipal à l'espace Acampado, avenue Charles de Gaulle sous la présidence de :

M. Louis DRIEY, Maire

Mme Brigitte MACHARD ; M. Michel VIDAL ; Mme Françoise CARRERE ; M. Roland ROTICCI ; Mme Françoise GRANDMOUGIN ; M. Patrick PICHON ; Mme Géraldine ORTEGA ; Mme Gilberte LAVESQUE. Mme Chantal COUDERC ; Mme Patricia RICHAUD ; M. Bernard VIAL ; M. Simon BOYER ; M. Jean-Christophe CLEMENT ; M. Georges BOUTINOT ; Mme Yolande SANDRONE ; M. Frantz CHOPLIN ; Mme Yasmina VAUDRON ; Mme Valérie FLACO.

Ont donné pouvoir :

M. Jean-Pierre MARTIN procuration à M. Louis DRIEY

Mme Marie-Roger CUSCHIERI procuration à Mme Brigitte MACHARD

Mme Julie DAMERY procuration à M. Simon BOYER

Mme Sophie TOUCHARD procuration à Mme Françoise GRANDMOUGIN

M. Philippe PATITUCCI procuration à Mme Gilberte LAVESQUE

Absents: MM. Guy KOLOMOETZ ; Christophe RIGAUD ; Ilan ANDRES ; Gaëthan FLORES ; Mme Majida TRID.

Secrétaire de séance: Mme Yolande SANDRONE

Délibération n°35 : Approbation des procès-verbaux des séances du 15 mars et 5 avril 2023

Rapporteur : M. Louis DRIEY

Le rapporteur expose :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400919-20230614-23-041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2023

Affichage : 22/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation de M. Louis DRIEY

Le conseil municipal est amené à approuver les procès-verbaux des séances du :

-15 mars, transmis par mail en date du 25 mai 2023

-5 avril, transmis par mail en date du 20 avril 2023.

Le rapporteur entendu, le conseil municipal délibère,

-Approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 mars 2023,

-Approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 avril 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire,

Yolande SANDRONE

Maire,

M. Louis DRIEY

